

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 30 MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de PLOZEVET - Salle du Conseil - 14 rue Jules FERRY - 29710 PLOZEVET, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, CORNEC Paul, DROGUET Cyril, DUFOUR Marie-Thérèse, GENTRIC Guénoles, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Héléne, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : ANDRO Dominique (Pouvoir à BUREL Michel), KERDRANVAT Claude (Pouvoir à LE BERRE Héléne), LE GUELLEC Yves (Pouvoir à JONCOUR Martine), PEREIRA Sandra (Pouvoir à KERLOCH Josiane), PERON Sophie (Pouvoir à PICHON Franck).

Absente excusée : KERVEVANT Nathalie.

Absent : -

Secrétaire de séance : LE BERRE Héléne

Date de convocation et de transmission : 23 Mars 2023

Membres en exercice : 34
Présents/représentés : 33
Votants :
- dont « pour » : 33
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet 5-1 : Jeunesse – Convention de partenariat et d'objectifs pluriannuel 2023-2025 avec l'Association ULAMIR du Goyen

Jean-Louis CARADEC, Vice-Président délégué, rappelle au Conseil Communautaire qu'en septembre 2020, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et l'Association ULAMIR du Goyen ont signé une convention d'une année pour la mise en place de l'animation jeunesse des 11-17 ans sur le territoire. Depuis cette convention a été prorogée grâce à deux avenants de durée.

Un questionnaire à destination des jeunes de 11/17 ans du Haut Pays Bigouden, auquel 231 jeunes ont répondu, a montré que l'ULAMIR était davantage identifiée par les jeunes, que lors d'un questionnaire réalisé précédemment.

L'organisation des réunions du comité de suivi de l'association a permis de suivre les bilans de l'animation jeunesse de façon plus régulière. Ces réunions sont constructives, elles permettent plus de lisibilité et de visibilité des actions menées par l'ULAMIR tout au long de l'année. La commission note une plus grande implication de l'Association depuis la mise en place du dernier appel à projet.

A la suite de la commission jeunesse du 27 septembre 2022 et du Bureau Communautaire du 3 novembre 2022, un groupe de travail composé d'élus de la commission jeunesse a travaillé à la rédaction d'une convention pluriannuelle 2023-2025 avec l'Association (Cf Annexe 5-1).

Les axes d'intervention de l'Association sur le Haut Pays Bigouden, définis dans cette convention sont les suivants :

- Déployer une animation de loisir et des séjours de vacances pour tous ;
- Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets et leur permettre d'être acteurs de leurs loisirs ;
- Développer le travail partenarial pour dynamiser et diversifier les actions en direction de la jeunesse.

Le montant de la subvention, inscrit dans la convention, est fixé à 50 579 €, contre 61 000 € auparavant, car la subvention CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) de 10 421 €, versée initialement à la CCHPB, sera dorénavant versée directement à l'Association.

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents plus les pouvoirs :

- **Approuve les termes de la convention, passée entre la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et l'Association ULAMIR, pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025,**
- **Autorise la Présidente à signer la convention,**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.**

La Présidente,



Josiane KERLOCH.

